



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, tenue le 10 juin 2019, à 19h30, à la salle de l'École Des 2 Rivières située au 5330, 7^e rang, Saint-Lucien.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Louise Cusson, conseillère	siège n° 1
Monsieur Raymond Breton, conseiller	siège n° 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège n° 3
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège n° 4
Monsieur Michel Côté, conseiller	siège n° 5
Madame Julie Lévesque, conseillère	siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Diane Bourgeois, Mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier.

RAPPORT AUX CITOYENS

La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM

Faits saillants du rapport financier

Pour l'exercice financier que s'est terminé le 31 décembre 2018, les revenus de fonctionnement de la Municipalité de Saint-Lucien se sont élevés à 2 100 110 \$ et les revenus d'investissement à 574 880\$, les dépenses de fonctionnement à 1 992 099 \$ et des affectations pour 317 997 \$. Après avoir procédé aux diverses transactions comptables, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales est de 582 174 \$ établissant l'excédent de fonctionnement non affecté de 245 963 \$ au 31 décembre 2018.

Faits saillants du rapport du vérificateur externe

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Lucien au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Diane Bourgeois, Mairesse